

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
MARDI 13 AVRIL 2021 A 18 H 00
À LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

PRÉSENTS : DUCROS Bernard, ASSENAT Bernard, AUVRIGNON Claudine, BALLATORE Virginie, BONNEMAINS Hervé, BOUZIGE Didier, BREYSSE Josiane, CHAROUSSET Cécilia, OBINO Laurent, PONSERO Régis, ROUMEAS Bertrand, SERMET Sandrine, TEISSIER Vincent.

ABSENTES EXCUSÉES : CHIRON Dolorès, FABREGOULE Laurence.

- Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 9 Mars 2021.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un point supplémentaire est à ajouter à l'ordre du jour concernant le vote des taux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable.
- Le Conseil Municipal prend une délibération approuvant à l'unanimité l'affectation du résultat du **budget communal** ;
 - ✓ Section d'investissement, **Recettes** – article 001, le résultat d'investissement reporté : **221 970.93 €**
 - ✓ Section d'investissement, **Recettes** – article 1068, le résultat d'investissement reporté : **400 000 €** (virement de la section de fonctionnement)
 - ✓ Section de fonctionnement, **Recettes** – article 002, le résultat de fonctionnement reporté : **1 286 621.67 € - 400 000 € (vers la section d'investissement) = 886 621.67 €**
- Le Conseil Municipal prend une délibération approuvant à l'unanimité l'affectation du résultat du budget « **convention eau et assainissement** » :
 - ✓ Section d'investissement, **Dépenses** – article 001, le résultat d'investissement reporté : **3 853.20 €**
 - ✓ Section de fonctionnement, **Dépenses** – article 002, le résultat de fonctionnement reporté : **32 420.44 €**
- Le Conseil Municipal prend une délibération approuvant à l'unanimité l'affectation du résultat de budget « **pôle médical** » :
 - ✓ Section d'investissement, **Recettes** – article 001, le résultat d'investissement reporté : **40 000 €**
 - ✓ Section de fonctionnement, **Recettes** – article 002, le résultat de fonctionnement reporté : **0 €**

**BUDGET PRIMITIF
2021**

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le Conseil Municipal *décide à l'unanimité de modifier le taux* des taxes dont la répartition est établie comme suit :

- **11,58 %** au lieu de 9,58 % pour le Foncier Bâti + le taux départemental 2020 de 24.65 = **36.23**
- **65,08 %** pour le Foncier Non Bâti

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2021 dont les caractéristiques sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 827 108.67 €
Recettes	1 827 108.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 005 970.93 €
Recettes	1 005 970.93 €

Concernant les **subventions aux Associations** le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF
2021**

BUDGET PRIMITIF CONVENTION EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 « Convention Eau et Assainissement » dont les caractéristiques sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	155 020.44 €
RECETTES	155 020.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	28 853.20 €
RECETTES	28 853.20 €

BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET PRIMITIF ANNEXE « BATIMENT POLE MEDICAL »

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif Annexe « BATIMENT POLE MEDICAL » 2021 dont les caractéristiques sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	0 €
RECETTES	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	40 000 €
RECETTES	40 000 €

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la motion de soutien au réacteur Européen à eau pressurisée (EPR). Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, prend une délibération approuvant la motion de soutien.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de mouvements de personnels, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération modifiant le tableau des effectifs au 13 Avril 2021.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté portant réglementation du marché hebdomadaire a été validé par les organisations professionnelles intéressées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération autorisant la création d'un marché hebdomadaire tous les samedis matins sur la Commune d'ORSAN.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des diverses demandes des bailleurs sociaux concernant le projet séniors. Les membres ont décidé que le projet ne pourra être réalisé du fait de l'impossibilité de porter le foncier sur cette zone III, que le profil des administrés ne correspond pas aux logements sociaux qui auraient été mis à disposition, de plus l'équipe municipale ne souhaite pas signer une convention pour prendre en charge la gestion des logements.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par le restaurant « La Soleïade » de louer le square du Vieux Rempart pour la période estivale du 1^{er} Juin 2021 au 30 Septembre 2021. La crise sanitaire toujours présente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail à titre gratuit tout comme l'année précédente. Le Conseil Municipal étant favorable à cette demande. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 00